

DEPART DES MANUFACTURIERS POUR L'ANGLETERRE

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, les Manufacturiers du Canada, au nombre de 280, sont partis ce matin à 8 heures pour l'Angleterre à bord du steamer "Victorian" de la ligne Allan. Toutes les cabines de 1re classe du vaste navire avaient été retenues par les excursionnistes, qui seront accompagnés jusqu'à Rimouski par M. George Hannah, agent général des passagers de la ligne Allan.

Le but de ce voyage est d'entrer en relations avec la Métropole et de faire connaissance avec les manufacturiers d'Angleterre. De grands préparatifs ont été faits dans ce pays pour la réception des voyageurs, qui visiteront quelques grands centres manufacturiers.

De Liverpool, les manufacturiers se rendront par train spécial à Londres, où ils descendront à l'hôtel Cecil. Ils seront les hôtes de la Chambre de Commerce, du 17 au 26 juin. A cette dernière date, ils entreprendront, en train spécial, un voyage circulaire en Angleterre, visitant Birmingham, Liverpool, Manchester, Bradford et Sheffield. Ils rentreront à Londres le 1er juillet, pour participer à la célébration de la fête du Dominion qui sera présidée par Lord Strathcona. Après quoi, une autre excursion à Glasgow et Leeds terminera officiellement l'itinéraire.

Les manufacturiers Canadiens-français de Montréal faisant partie de l'excursion sont: MM. Alphonse Aubry, J. C. Casavant, Ludger Gravel, R. Laurance, Jos. Picard, et Henri Roy, correspondant du "Prix Courant".

Nous félicitons vivement les quelques manufacturiers Canadiens-français de Montréal qui font preuve d'un grand esprit d'entreprise en faisant ce voyage: d'autre part, nous ne pouvons que regretter que la ville de Montréal ne soit pas représentée en Angleterre par un plus grand nombre de manufacturiers Canadiens-français, qui n'auraient que des avantages à retirer des relations qu'ils auraient pu se créer en Angleterre et des renseignements commerciaux qu'ils auraient pu obtenir en visitant les principaux centres manufacturiers de la Métropole.

A LOUER

A louer pour le 1er mai 1905, tout l'étage au-dessus des bureaux du "PRIX COURANT", au numéro 25 de la rue Saint-Gabriel.

CITRON ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est 1122, Montréal.

J. A. MOIR
6, rue St-Sacrement, - MONTREAL
COMMISSIONNAIRE,
JE VENDS DES FÈVES
Demandez les prix; ils vous intéresseront.

Marchands qui Achètent des Peaux
J'achète des Peaux, Peaux de Veaux, Peaux de Mouton, Suif et Os. Je paie argent comptant, pleine valeur du marché, frêt et droits de douane. J'ai besoin d'un agent dans chaque ville et village au Canada. Je fournis l'argent et tiens mes agents bien informés. Ecrivez-moi pour plus amples renseignements.
CARROLL S. PAGE, HYDE PARK, VT.

**LA MANUFACTURE DE CIGARES DE
L'EPIPHANIE**
L. A. BOURDON, Propriétaire
Marques Spéciales:—
"JACK O'DIAMONDS"
"OMAR" et "DAWSON"
Ces cigares sont fabriqués avec les meilleurs tabacs mélangés.
"Salvador", "Belle-Canadienne"
et "Standard Coin"
Cigares exclusivement en TABAC CANADIEN.
Tous d'un goût fin, exquis et d'un arôme délicieux. La qualité et les prix défient toute compétition.

Lake of the Woods Milling Co., Ltd
FABRICANTS DE
Farine "FIVE ROSES"
Meunerie à Keewatin,
Capacité 4000 barils par jour.
Meunerie à Portage-Laprairie
Capacité 1500 barils par jour.
Capacité Totale 5500 BARILS PAR JOUR
BUREAUX:
MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG.
KEEWATIN, PORTAGE-LAPRAIRIE.

COOKS FRIEND
BAKING POWDER.

**C'EST une marchandise
honnête et juste l'article
pour créer ou
étendre un courant d'affaires.
Les meilleurs épiciers se font
un devoir d'en tenir toujours
en stock.**

**VOIR LES COTATIONS DANS
NOS PRIX COURANTS**

RETOUR DE MARCHANDISES

Bien que souvent des détailliers retournent sans raison bien plausible des marchandises commandées à leurs fournisseurs, il arrive néanmoins dans plusieurs cas que ces retours sont justifiés.

Dans le cas où ces retours ont leur raison d'être, la question se pose: "Dans quel délai les marchandises doivent-elles être retournées après leur réception?"

Il n'y a pas de loi à cet égard et nous oserions à peine dire qu'il existe une coutume ayant force de loi. Nos maisons de gros sont très tolérantes à ce sujet et peut-être trop tolérantes au point de vue de leurs intérêts.

Mais à défaut de loi ou de coutume, on peut invoquer pour fixer des délais une question de convenance et même une question d'ordre.

On nous a invité à traiter de cette question du "Délai du Retour des Marchandises." Nous allons donc exposer notre manière de voir: D'autres auront sans doute une opinion différente de la nôtre à émettre, nous leur ouvrirons volontiers nos colonnes.

Nous posons en principe que, quand un acheteur refuse tout ou partie des marchandises qu'il a reçues, il doit en donner immédiatement avis à son fournisseur. Sous ce rapport, nous croyons qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir divergence d'opinions.

Du moment où le retour des marchandises est chose décidée dans l'esprit de l'acheteur, quelle raison a-t-il de conserver la marchandise par devers lui?

Nous n'en voyons pas.

Nous trouvons, au contraire, que les marchandises à retourner sont pour lui un embarras tant qu'il ne les a pas renvoyées; nous savons qu'elles peuvent se détériorer, se gâter, se défraîchir, être brisées, etc... selon la nature des marchandises; dans ce cas, l'acheteur n'a pas à hésiter: le retour immédiat s'impose.

Si les marchandises ne sont pas d'une nature facilement périssable ou domageable, ce n'est pas une raison pour les retenir. Si le marchand a annoncé le retour des marchandises, son fournisseur l'a crédité provisoirement du retour, mais ne le créditera définitivement qu'à la réception des marchandises mêmes. Il y a là une question d'ordre qu'on ne doit pas méconnaître.

Il est également une question de convenance qu'il ne faut pas perdre de vue. Il n'est pas convenable, en effet, de garder une marchandise dont on ne veut pas, qui ne vous appartient pas; en la détenant, on empêche le propriétaire réel de la vendre; on le prive de son bien, de sa propriété et de l'usage qu'il en peut ou veut faire. Les convenances